

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ----- ARRONDISSEMENT DE TOURNON	 EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT Décision n° <u>DP-2020-41</u>
--	--

OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE « SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SERRIERES » n°201925 – SÉLECTION DES TROIS CANDIDATS ADMIS A REMETTRE UNE OFFRE

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2017-12-07-002, en date du 7 décembre 2017 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.399 en date du 15 décembre 2016, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2017.002 en date du 11 janvier 2017, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la passation du marché cité en objet, trois candidats ont été admis à remettre une offre,

DÉCIDE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

10 FEV. 2020

Article 1 :

La liste des trois candidats admis à remettre une offre est la suivante :

- SUEZ CONSULTING Agence Rhône Alpes située ZAC des Couleures Place Fernand Pouillon 26000 VALENCE
- BEAUR situé 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE
- IRH INGENIERIE située 6 rue de l'Ozon 69360 SEREZIN DU RHONE

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Fait à Davézieux, le 06 Février 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.


Le Président,

Simon PLENET

Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP